

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie et des finances

Arrêté du 27 mars 2019

**Portant désignation des membres du conseil d'administration de
l'Institut national de la consommation**

NOR : ECOC1906623A

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le code de la consommation, notamment son article R. 822-4 ;

Vu l'arrêté du 16 février 2018 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'Institut national de la consommation.

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés pour trois ans membres du conseil d'administration de l'Institut national de la consommation :

En qualité de représentants des consommateurs et usagers

Mme Belkiri (Jamy)

M. Cartier (Jean-Dominique)

En qualité de représentants de l'Etat

M. Havard (Henri)

M. Morel (Daniel)

En qualité d'ingénieur des corps de l'Etat

Mme Wallard (Isabelle)

Article 2

Est nommé membre du conseil d'administration de l'Institut national de la consommation jusqu'au 16 février 2021 :

En qualité de représentants des consommateurs et usagers

M. Eveilleau (Patrick) en remplacement de Mme Derobert (Martine)

Article 3

La directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *bulletin officiel de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes*.

Fait le 27 mars 2019

Pour le ministre de l'économie et des finances

La directrice générale de la concurrence,
de la consommation et de la répression des fraudes

Virginie Beaumeunier